

FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION

Nature des travaux	Maîtrise d'ouvrage	Financement	Taux d'aide		Récup. TVA	à charge communes ou syndicats	à charge clients	Montants subventionnables	Observations		
			sur montant TTC	sur montant HT						sur montant TTC	sur montant TTC
Renforcements	SMDE ou adhérents (communes rurales)	FACE AB						selon les besoins et les crédits			
		FACE (spécial intempéries)	65%	77,74%	16,39%	18,61%	Doit faire l'objet d'une procédure particulière				
		Département (complément FACE)					Sauf "Tickets Jaunes"				
	EDF (communes urbaines)	EDF	Ces travaux sont à la charge d'EDF en communes urbaines								
Extensions	SMDE ou adhérents (communes rurales)	FACE AB	65%	77,74%	16,39%	18,61%	selon les besoins et les crédits	Tickets Jaunes exclusivement			
		Département (complément FACE)						voir si le ticket bleu n'est pas moins élevé			
	EDF (communes rurales et urbaines)	procédure "ticket bleu"					Tickets Bleus	Le coût le plus bas, entre le forfait ticket bleu ou le coût réel (pour les communes rurales), est appliqué			
Sites isolés	SMDE (communes rurales)	FACE spécial	65%	0,00%	16,39%	0%	5%	selon l'éligibilité des dossiers	Doit faire l'objet d'une procédure particulière		
		REGION + ADEME	13,61%	16,28%							
	EDF (communes urbaines)	EDF					environ 5%	selon l'éligibilité des dossiers	EDF peut obtenir des aides de l'ADEME voire de la Région		
Mise en discrétion des réseaux	EDF	EDF (Compensation THT)	Le volume des travaux, lesquels sont à la charge d'EDF, dépend du linéaire de la ligne THT								
	SMDE ou adhérents	FACE spécial THT (communes rurales)	65%	0,00%	16,39%	18,61%		selon les crédits	Doit faire l'objet d'une procédure particulière		
		FACE C (communes rurales)									
		ARTICLE 8	rural	SMDE		20%	16,39%	16,72%	61000 €/ 2 an par commune ----- 130000 €/ an par syndicat	Le FACE C et l' "Article 8" fonctionnent de manière coordonnée	
				Département	66,89%	20%					80%
				EDF		40%					
		urbain	SMDE		30%	25,08%	Minimum 61000 €/ an par commune (selon son importance)				
			Département	58,53%	0%				70%		
			EDF		40%						
		Fonds Sites	rural	SMDE	66,89%	30%	16,39%	16,72%	selon l'enveloppe disponible	Doit faire l'objet d'une procédure particulière (ne concerne que les sites classés)	
EDF					50%	80%					
urbain			SMDE	58,53%	20%	16,39%	25,08%				
			EDF		50%	70%					